

**CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
FIXANT UN PROGRAMME D'ACTIONS
DE PREVENTION SPECIFIQUE
AUX ACTIVITES DES INDUSTRIES
DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT**

ENTRE

**LA CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS
SALARIES (CNAMTS)**

26-50 avenue du Professeur André Lemierre - 75986 Paris cedex 20

d'une part,

ET

L'UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

37-39 rue de Neuilly - 92113 Clichy Cedex

L'UNION FRANCAISE DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT

8 rue Montesquieu - 75001 Paris

d'autre part,

Il est convenu et accepté ce qui suit :

PREAMBULE

1. L'article L 422.5 du Code de la Sécurité Sociale organise un système d'avances adapté aux possibilités financières des petites et moyennes entreprises permettant de développer auprès d'elles une politique d'investissement dans la prévention.
2. La procédure mise en œuvre par la loi du 27 janvier 1987 en son article 18 est établie sur une base contractuelle liant l'entreprise et la CARSAT, CRAM, ou la CGSS compétente ci-après dénommée Caisse.

3. Elle permettra d'accorder, dans la limite des crédits disponibles à cet effet, à toute entreprise relevant du champ d'application de la présente convention et y souscrivant par un contrat personnalisé, dénommé ci-après contrat de prévention, des avances susceptibles d'être transformées en subventions.

Le contrat de prévention devra être signé avant la fin de la présente convention. La durée du contrat de prévention couvrira une période maximale de trois ans, il pourra être exceptionnellement prolongé en fin de contrat par avenant pour une durée maximale d'un an afin d'aider l'entreprise à réaliser les objectifs fixés.

4. L'investissement dans la prévention est ainsi fondé sur la volonté clairement exprimée par l'entreprise de s'engager avec la Caisse dans une politique de prévention qui lui soit propre, s'adaptant à ses problèmes et s'inscrivant dans le cadre de la présente convention d'objectifs dans la branche d'activité dont elle relève.

ARTICLE 1. - Champ d'application

Les dispositions de la présente convention nationale sont applicables, dans la limite des fonds disponibles, aux entreprises de moins de 200 salariés pour leur établissement exerçant des activités spécifiques aux Industries du Textile et de l'Habillement, pour lequel elles envisagent de souscrire un contrat de prévention. Les établissements pour lesquels il est possible de signer un contrat sont ceux qui sont classés, en application de l'arrêté en vigueur à la date de signature de la présente convention fixant les tarifs des cotisations d'accidents du travail des activités professionnelles relevant du régime général de la Sécurité Sociale, dans l'un des risques listés dans le tableau suivant :

N° de risque	Libellé
171 KB	Travail des fibres textiles naturelles (filature, moulinage et retordage, préparation de la laine, fibres dures, ouates...)
172 AB	Tissage, Fabrication de textiles non tissés, tapis, moquettes, feutres, élastiques
173 ZA	Ennoblement textile
174 CC	Fabrication d'article en toile forte
177 AB	Fabrication de mailles, dentelles, rubans, produits élastiques et fabrication diverse d'articles textiles
182 CB	Confection, fabrication d'accessoires de l'habillement et d'articles de toile
247 ZB	Fabrication de fils, de fibres artificielles ou synthétiques

ARTICLE 2 - Objectifs

21. Considérant la politique de prévention définie par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et fixée dans la convention d'objectifs et de gestion de la Branche AT/MP 2014-2017. Considérant les orientations d'utilisation des incitations financières fixées par la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles du 22 Octobre 2009 et du 08 Décembre 2010.

22. Considérant que le Comité Technique National compétent pour l'ensemble des activités du « bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu », lors de sa séance du 14 avril 2016, a pris une délibération constatant que les activités visées à l'article 1 demeuraient parmi celles dont le risque est élevé et qu'il était opportun de déterminer un programme d'actions de prévention à leur intention. Ce programme a été élaboré sur la base des principes généraux de prévention, et intègre les Objectifs prioritaires du Plan National d'Actions défini par la CNAMTS.
23. Considérant les données statistiques du risque AT/MP des secteurs d'activité concernés, en annexe 1
24. La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, au vu de cette délibération, a retenu à l'intention des entreprises souscrivant à la présente convention, par un contrat de prévention, les objectifs propres ci-après :

241. Orientations générales

Cette convention a pour objectif la réduction des risques professionnels, en agissant le plus en amont possible, par l'intégration de la prévention dans les valeurs de l'entreprise, dans ses politiques, dans son organisation, et dans ses moyens et conditions de travail.

A ce titre la convention doit notamment permettre :

- la promotion d'une politique de prévention pérenne, propre à chacune des entreprises et établissements visés par la convention.
- L'amélioration du niveau de prévention du risque AT/MP de l'entreprise
- Le développement de la prise de conscience et de la prise en compte de la prévention dans les comportements de l'ensemble des acteurs.
- L'amélioration du niveau de prévention des risques objectifs de cette convention définis en 242 et 243.
- La promotion des actions innovantes ou exemplaires de prévention susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises.

242. Objectifs de prévention

Considérant que les recommandations doivent être mises en œuvre dans les entreprises des secteurs d'activité concernés, et que les risques liés aux nouvelles fibres et aux nouveaux textiles doivent être étudiés.

Considérant que la formation à la prévention des risques professionnels est un élément majeur pour déployer une politique de prévention et compte tenu des activités spécifiques des professions des Industries du Textile et de l'Habillement, les objectifs de cette convention sont :

- de prévenir les risques de survenance d'accidents de travail et de Troubles Musculo-squelettiques notamment liés aux mouvements répétitifs et aux manutentions manuelles
- de prévenir les risques liés à l'environnement des machines et aux outillages
- d'identifier, d'étudier et de prévenir les risques liés aux agents chimiques, cancérigènes mutagènes ou reprotoxiques (CMR) et nanoparticules.

243. Mesures prioritaires à retenir quant aux objectifs choisis :

Les priorités adaptées aux problèmes de la profession et du secteur professionnel visés sont principalement :

1. les études ergonomiques et organisationnelles
2. les mesures permettant de réduire les manutentions manuelles
3. les mesures permettant de réduire les mouvements répétitifs
4. les mesures permettant l'aménagement ergonomique des postes de travail et l'organisation des plans de circulation
5. les études et mesures de substitution des agents cancérigènes mutagènes ou reprotoxiques (CMR),
6. le captage à la source, les mesures d'aspiration des polluants et la ventilation des locaux

244. Contenu du contrat

Tout contrat de prévention intégrera au moins les 4 points suivants :

- ① Une mesure exemplaire répondant :
 - soit à l'objectif défini en 242
 - soit considérée comme prioritaire définie dans le paragraphe 243
 - soit une mesure présentant un caractère innovant ou exemplaire pour la prévention des risques professionnels des professions concernées dans la circonscription de la caisse, et en particulier concernant les risques émergents et les mesures organisationnelles.
- ② La formation de personnes ressources dans l'établissement à la prévention des risques visés par la CNO (employeurs, encadrement, salariés, représentants des salariés)
- ③ Un engagement de communication et de valorisation sur la mesure prioritaire ou sur la mesure innovante ou exemplaire aidée par le contrat.
- ④ L'évaluation par l'établissement de sa culture et de son organisation de la prévention par l'utilisation en début et fin de contrat des grilles GPS&ST ou DIGEST développées par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS.

245. Participation de la Caisse

Le taux de participation de la Caisse aux dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés sera : (modulable par CNO)

- De 15% à 70% pour les mesures définies comme prioritaires au paragraphe 243, ou présentant un caractère innovant ou exemplaire comme défini au paragraphe 244

- De 15 à 25% pour les mesures accompagnées par le contrat de prévention, en dehors des priorités définies aux paragraphes 242 et 243.

Des mesures non aidées pourront être demandées dans le contrat de prévention

Cette participation prendra la forme d'avances susceptibles d'être transformées en subventions. Les avances non transformées en subventions devront être remboursées et seront majorées des intérêts prévus dans le contrat de prévention.

Le montant maximal d'aide apporté par la caisse pour un établissement sera de 75 000€

246. Durée de la convention

La durée de la Convention est de 4 ans à partir de sa date d'entrée en vigueur.

ARTICLE 3 - Modalités d'application

31. Les objectifs définis en 242 et 243, selon les moyens mis en œuvre dans le contrat de prévention, devront être atteints avant la fin du contrat de prévention.
32. Après analyse des risques propres à l'entreprise et mise en œuvre des principes généraux de prévention, les moyens nécessaires, tant sur le plan de l'investissement matériel, des novations technologiques, de l'information, de la formation, que pour toute autre cause, devant être mis en œuvre par l'entreprise pour atteindre les objectifs ci-dessus définis seront arrêtées par la Caisse en accord avec l'entreprise et énoncées avec précision dans le texte du contrat de prévention.
33. Le contrat de prévention fixera un programme et un calendrier d'exécution permettant d'arrêter le montant, les modalités de calcul, les conditions de versement des avances accordées, dans la limite des crédits disponibles, les modalités de leur rémunération et de leur remboursement ou, le cas échéant, les conditions dans lesquelles elles pourront être transformées en subventions si les engagements contractés ont été respectés selon les constatations finales faites par la Caisse avant l'expiration du contrat au regard des objectifs poursuivis.

ARTICLE 4 - Suivi du programme

41. Le contrat de prévention portera mention expresse des observations faites par la Caisse sur la situation de l'entreprise quant à ses obligations sociales qui doivent être respectées. Il comportera également des remarques faites par la caisse au regard de la sécurité dans l'entreprise, étudiera les faits observés, analysera les risques, établira un diagnostic, dressera un état de situation initiale des risques.
42. Le contrat de prévention précisera les actions à mettre en œuvre, les moyens à mettre en place, les méthodes de prélèvement et de mesures utiles, les lieux où ils seront faits, la consultation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ou à défaut celle des Délégués du Personnel (éventuellement constat de carence).
L'avis de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés sera recueilli.
La DIRECCTE sera informée de ce contrat.
43. L'état de situation initiale des risques devra permettre d'identifier et de prendre en compte chacun des éléments dont la modification va concourir à la poursuite de l'objectif ainsi que les caractéristiques techniques et les risques présentés.

et
70
Mey

431. L'état sera dressé par la Caisse et l'entreprise avec le cas échéant, le concours :

- des Centres Inter régionaux de Mesures Physiques.
- des Laboratoires Inter régionaux de Chimie.

pour effectuer à la demande du service prévention de la caisse et en fonction de leurs disponibilités, les mesures, prélèvements et analyses non réglementaires nécessaires.

432. En tant que de besoin l'état de situation initiale des risques sera complété par des plans et des photographies avec documentation technique.

433. La description des éléments retenus comportera un système de quantification de son évolution et de sa situation finale.

434. Périodiquement, la Caisse évaluera l'état d'avancement des mesures définies dans le contrat de prévention. Plus particulièrement à la fin du contrat de prévention, une évaluation finale devra permettre d'apprécier notamment, par rapport au diagnostic initial, les effets des mesures prises et des moyens employés au regard de chaque risque identifié, ainsi que les résultats obtenus par rapport aux objectifs à atteindre. La Caisse appréciera en outre le coût des mesures et des dispositions prises, la part financée au moyen des avances consenties par la Caisse, la part financée par l'entreprise au moyen d'autres ressources, les coûts supplémentaires supportés par l'entreprise sans aucune aide, le coût total des investissements consentis.

Les rapports établis à cet égard comprendront les mêmes éléments que l'état de situation initiale et seront établis par les mêmes acteurs.

ARTICLE 5 - Détermination du montant des avances

Le montant des avances accordées sera déterminé dans le contrat de prévention sur la base de l'analyse de situation initiale des risques, en raison notamment du montant prévisible des investissements à effectuer et des délais de réalisation.

La quote-part représentée par l'avance dans le financement total de l'opération sera adaptée à chaque cas. Elle sera précisée dans le contrat de prévention et situera entre 15 et 70 % de l'investissement total dans le cadre d'une période maximale de trois ans.

ARTICLE 6 - Versement des avances

Le contrat de prévention précisera l'importance respective du versement initial et le cas échéant des versements échelonnés selon le rythme de réalisation des actions prévues au contrat de prévention.

ARTICLE 7 - Conditions de remboursement des avances ou de transformation de celles-ci en subventions

Les sommes avancées sont productives d'un intérêt calculé, à raison de l'intégralité du temps pendant lequel l'entreprise aura eu la disposition effective des fonds, sur la base du taux d'intérêt servi au titulaire d'un livret de développement durable en vigueur à la date de signature du contrat de prévention. L'intérêt ainsi calculé est exigible aux mêmes dates et selon les mêmes conditions que le remboursement des sommes avancées telles qu'elles devront être prévues par le contrat de prévention.

Le contrat de prévention devra prévoir les conditions dans lesquelles les avances pourront, être transformées en subventions.

ARTICLE 8 - Contrats de prévention

Sur la base des dispositions qui précèdent, et conformément aux dispositions des articles 20 et 21 de l'arrêté du 09 Décembre 2010, la caisse pourra conclure, dans la limite des crédits disponibles, et sous réserve de l'application des dispositions de l'article L 151-1 du Code de la Sécurité Sociale, avec toute entreprise dont l'établissement, objet de la demande, relève de sa circonscription et exerce une activité comprise dans le champ d'application défini à l'article 1 de la présente Convention, un contrat de prévention adapté à ses particularités et à ses problèmes.

ARTICLE 9 - Engagement des Fédérations Professionnelles

Les organisations professionnelles signataires de cette convention s'engagent à promouvoir au niveau national et régional cette convention, et à mener des actions de communication portant sur les priorités retenues. Les actions liées à cet engagement sont portées en annexe 2 de cette convention.

ARTICLE 10 - Ambition des Signataires

L'ambition des signataires de cette convention est d'accompagner 40 établissements afin de soustraire 1000 salariés aux risques liés aux objectifs définis au paragraphe 242.

ARTICLE 11 - Entrée en vigueur

La présente Convention entrera en vigueur le **13 JUIN 2016** pour la durée arrêtée au paragraphe 246.

Fait à Paris le **13 JUIN 2016** en 3 exemplaires.

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, L'Union des Industries Textiles

La Directrice des Risques Professionnels



Marine JEANTET

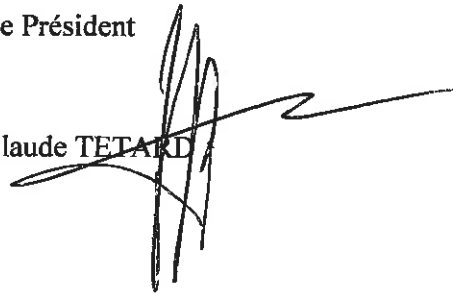
Le Président



Yves DUBIEF

L'Union Française des Industries de l'Habillement

Le Président



Claude TETARD

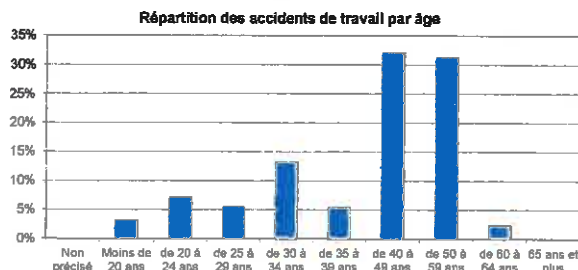
Données statistiques sur la sinistralité de l'année 2014 en code NAF

CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu
SYNTHESE ANNEE 2014

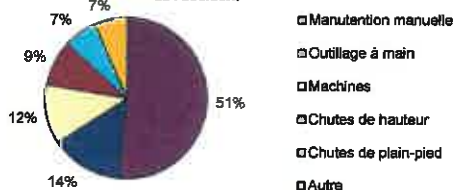
Code NAF : 1310Z

Préparation de fibres textiles et filature

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	128	-0,8%
Indice de fréquence	56,6	7,3%
Accidents de trajet	6	-50,0%
Maladies professionnelles	16	-5,9%
Nombre de salariés	2 260	-7,6%



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	51%
Outils à main	14%
Machines	12%
Chutes de hauteur	9%
Chutes de plain-pied	7%
Autre	7%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo.nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	44	34%	7%
Plaies ouvertes	23	18%	21%
Nature inconnue ou non classée	15	12%	25%
Luxations, entorses et foulures	11	9%	0%
Chocs physiques, chocs sans précision	10	8%	-29%
Autre	25	20%	-22%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	189	206	145	129	128
Nombre de salariés	3 140	3 076	2 800	2 445	2 260
Nombre de nouvelles IP :	11	16	16	8	12
Nombre de décès :	1	0	1	0	1
Nombre de journées perdues :	10 485	11 825	8 066	6 845	6 040
Indice de fréquence :	53,8	67,0	51,8	52,8	56,6

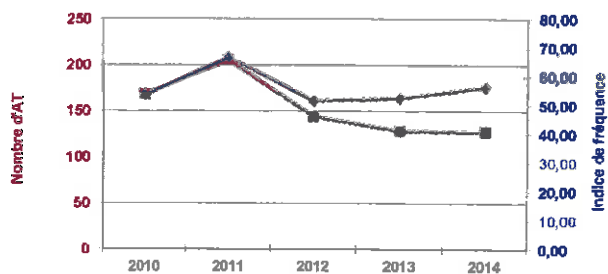
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	13	9	6	12	6
Nombre de nouvelles IP :	1	0	0	2	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	735	1 175	465	859	424

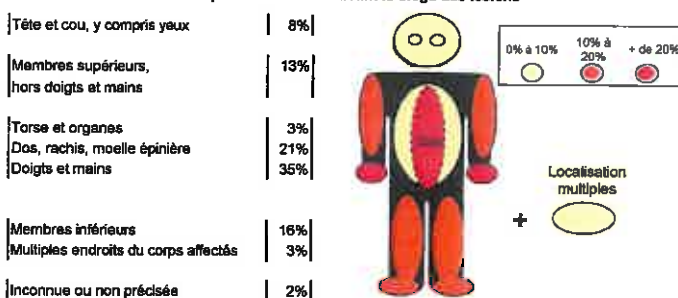
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	27	34	23	17	16
Nombre de nouvelles IP :	15	16	23	11	7
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	5 693	8 031	2 978	2 359	2 308

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



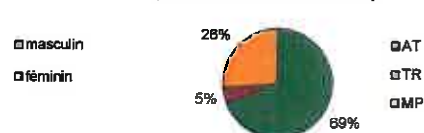
Répartition des AT suivant le siège des lésions



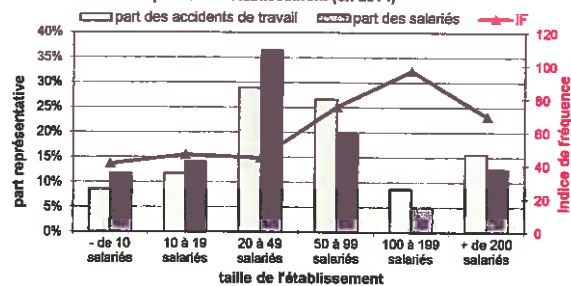
Répartition des accidents de travail par sexe



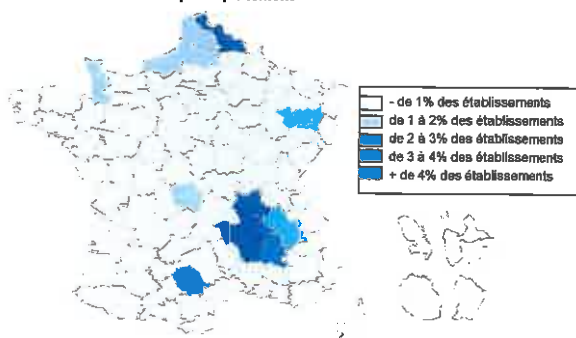
Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département

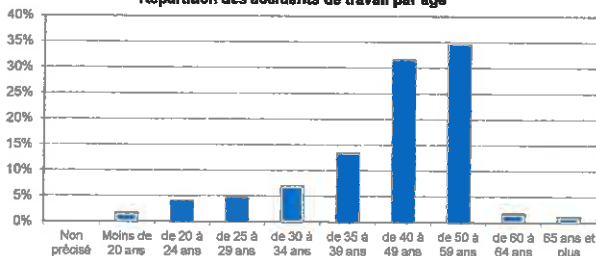


Code NAF : 1320Z

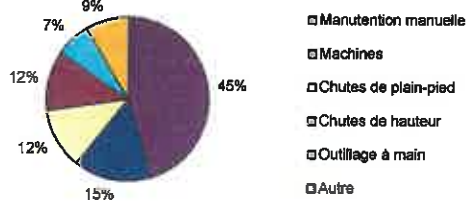
Tissage

	nombre	évolution 2014/2013	
Accidents de travail	171	5,6%	↑
Indice de fréquence	32,5	12,7%	↑
Accidents de trajet	12	-29,4%	↓
Maladies professionnelles	27	-20,6%	↓
Nombre de salariés	5 259	-5,4%	↓

Répartition des accidents de travail par âge



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	45%
Machines	15%
Chutes de plain-pied	12%
Chutes de hauteur	12%
Outillage à main	7%
Autre	9%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	51	30%	24%
Chocs physiques, chocs sans précision	38	22%	41%
Nature inconnue ou non classée	22	13%	16%
Luxations, entorses et foulures	21	12%	-28%
Blessures superficielles	13	8%	63%
Autre	26	15%	-32%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	304	227	209	162	171
Nombre de salariés	7 035	6 430	6 007	5 616	5 259
Nombre de nouvelles IP :	29	13	20	13	19
Nombre de décès :	1	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	18 306	15 010	15 023	13 193	10 431
Indice de fréquence :	43,2	35,3	34,8	28,8	32,5

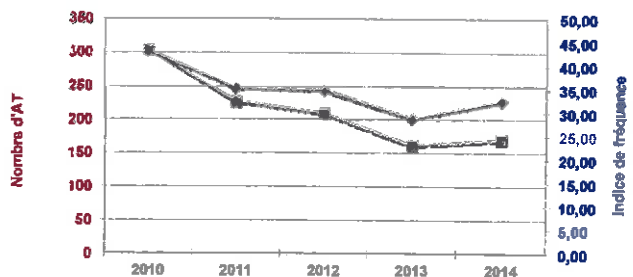
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	24	23	15	17	12
Nombre de nouvelles IP :	0	2	2	1	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 149	1 775	954	1 791	1 182

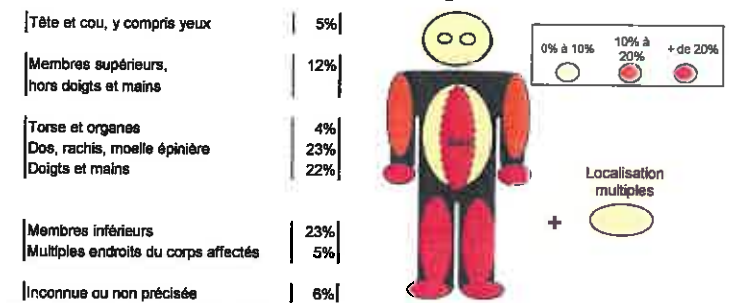
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	34	42	43	34	27
Nombre de nouvelles IP :	28	20	28	18	9
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	6 740	8 309	9 830	7 772	6 275

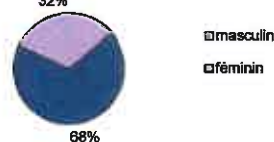
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



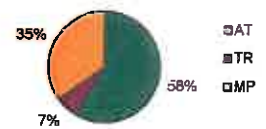
Répartition des AT suivant le siège des lésions



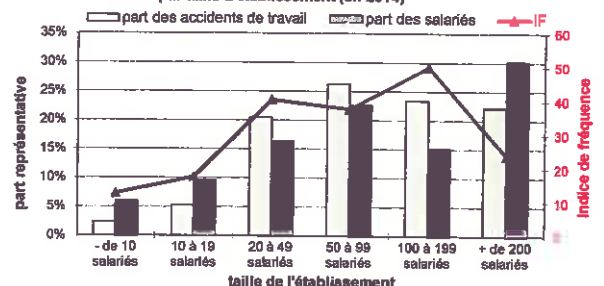
Répartition des accidents de travail par sexe



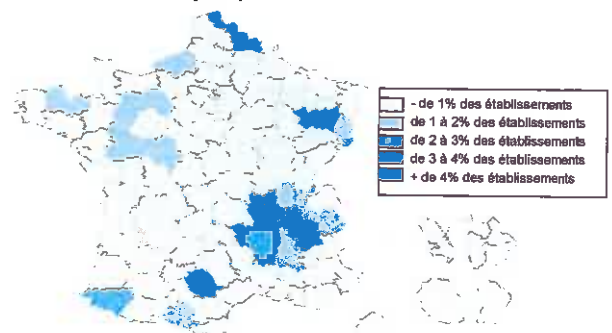
Répartition du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département



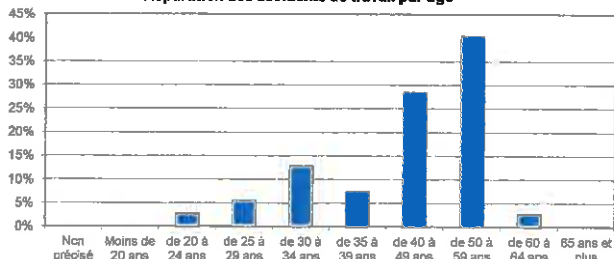
70 CT
leg

Code NAF : 3302

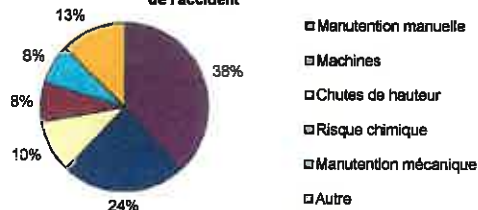
Enrobissement textile

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	109	-29,2%
Indice de fréquence	41,3	-21,0%
Accidents de trajet	9	0,0%
Maladies professionnelles	8	-63,6%
Nombre de salariés	2 642	-10,4%

Répartition des accidents de travail par âge



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	38%
Machines	24%
Chutes de hauteur	10%
Risque chimique	8%
Manutention mécanique	8%
Autre	13%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	28	26%	-33%
Chocs physiques, chocs sans précision	21	19%	17%
Blessures superficielles	13	12%	86%
Luxations, entorses et foulures	11	10%	-48%
Plaies ouvertes	9	8%	-18%
Autre	27	25%	-51%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	206	176	168	154	109
Nombre de salariés	4 431	3 976	3 691	2 948	2 642
Nombre de nouvelles IP :	17	15	16	16	8
Nombre de décès :	0	1	0	0	0
Nombre de journées perdues :	12 386	11 256	10 942	9 122	7 892
Indice de fréquence :	46,5	44,3	45,5	52,2	41,3

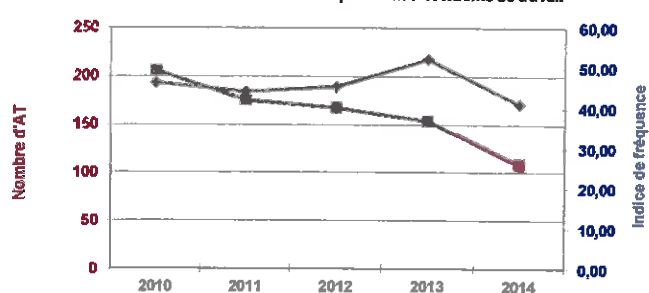
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	14	12	10	9	9
Nombre de nouvelles IP :	1	2	1	1	0
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 394	1 071	1 261	548	911

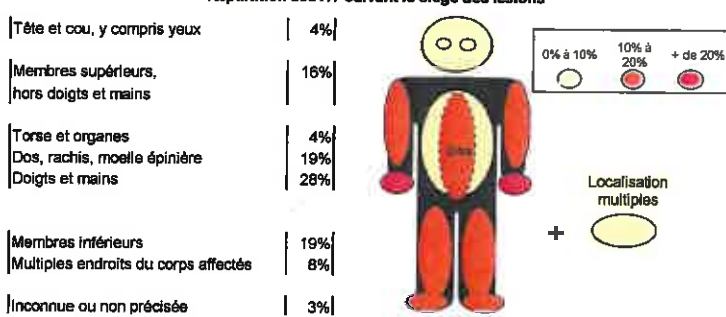
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	22	21	34	22	8
Nombre de nouvelles IP :	10	8	10	20	8
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	4 407	6 141	5 412	4 207	3 618

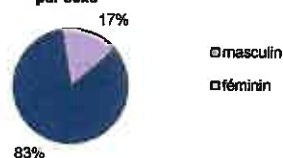
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



Répartition des AT suivant le siège des lésions



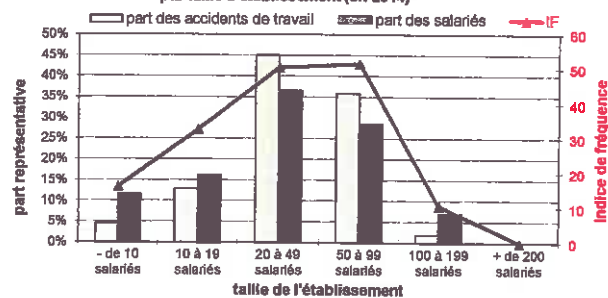
Répartition des accidents de travail par sexe



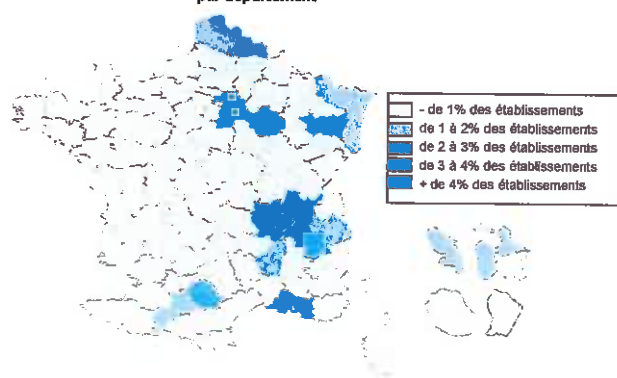
Répartition du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département

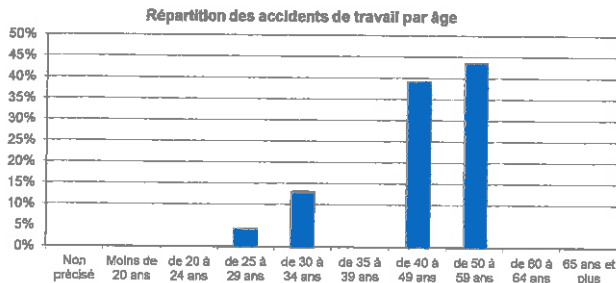


CT
40
Mey

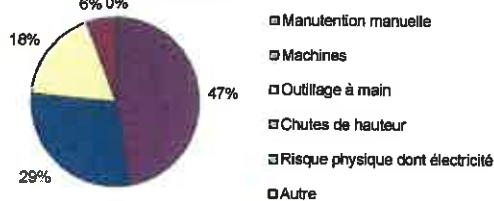
Code NAF : 1391Z

Fabrication d'articles à mailles

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	23	-14,8%
Indice de fréquence	29,4	-17,4%
Accidents de trajet	2	100,0%
Maladies professionnelles	6	100,0%
Nombre de salariés	782	3,2%



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Maintenance manuelle	47%
Machines	29%
Outillage à main	18%
Chutes de hauteur	6%
Risque physique dont électricité	0%
Autre	0%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Plaies ouvertes	5	22%	150%
Luxations, entorses et foulures	5	22%	25%
Contusions et traumatismes internes **	4	17%	-56%
Nature inconnue ou non classée	4	17%	300%
Blessures superficielles	3	13%	50%
Autre	2	9%	-78%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	32	41	39	27	23
Nombre de salariés	968	931	829	758	782
Nombre de nouvelles IP :	5	3	6	1	0
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 898	2 228	2 707	1 931	1 260
Indice de fréquence :	33,1	44,0	47,0	35,6	29,4

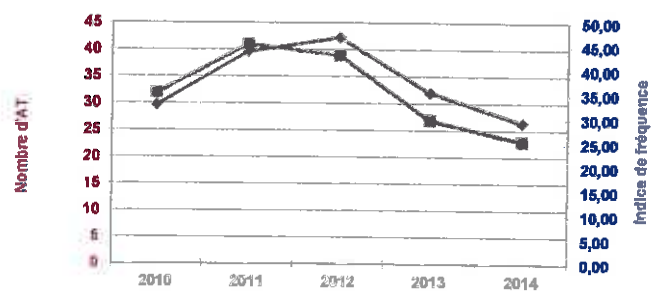
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	2	1	1	1	2
Nombre de nouvelles IP :	0	0	0	0	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	42	4	29	10	183

Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	4	4	4	3	6
Nombre de nouvelles IP :	2	3	3	1	2
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 297	922	678	528	903

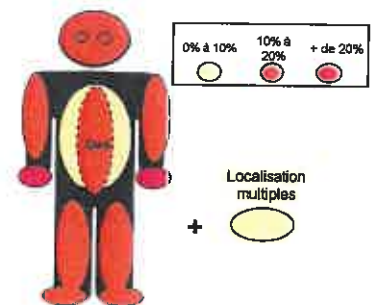
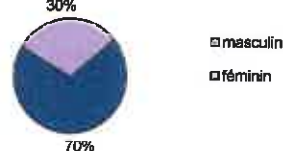
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



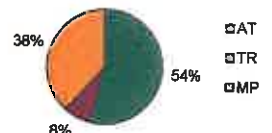
Répartition des AT suivant le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	13%
Membres supérieurs, hors doigts et mains	13%
Torse et organes	0%
Dos, rachis, moelle épinière	17%
Doigts et mains	35%
Membres inférieurs	17%
Multiples endroits du corps affectés	0%
Inconnue ou non précisée	4%

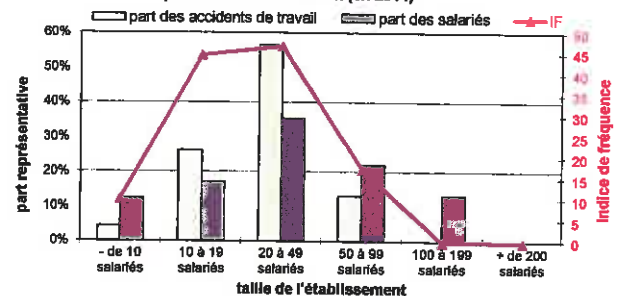
Répartition des accidents de travail par sexe



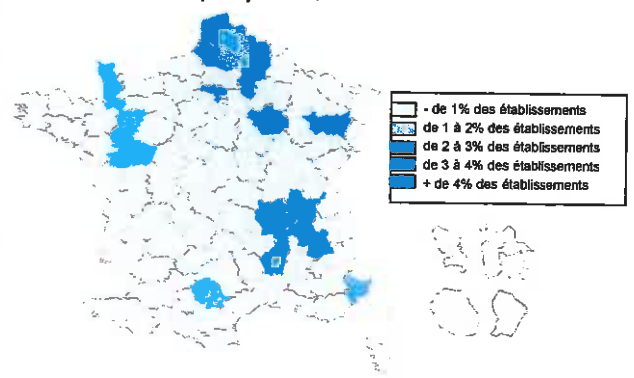
Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département



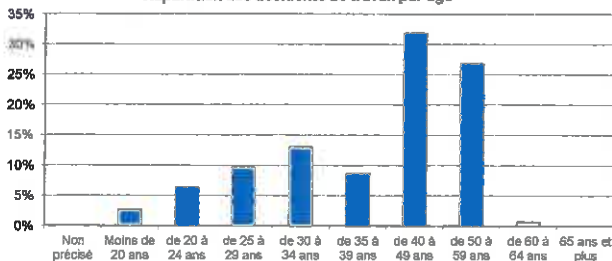
YD et
M

Code NAF : 1392Z

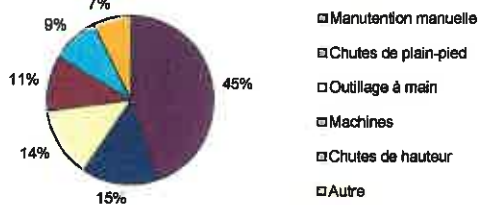
Fabrication d'articles textiles, sauf habillement

	nombre	évolution 2014/2013	
Accidents de travail	298	-4,2%	↓
Indice de fréquence	39,5	0,9%	→
Accidents de trajet	24	-22,6%	↓
Maladies professionnelles	81	-12,9%	↓
Nombre de salariés	7 541	-5,0%	↓

Répartition des accidents de travail par âge



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	45%
Chutes de plain-pied	15%
Outils à main	14%
Machines	11%
Chutes de hauteur	9%
Autre	7%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	88	30%	-13%
Chocs physiques, chocs sans précision	42	14%	5%
Luxations, entorses et foulures	39	13%	-13%
Plaies ouvertes	38	13%	-12%
Nature inconnue ou non classée	32	11%	14%
Autre	59	20%	9%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	361	404	315	311	298
Nombre de salariés	9 122	8 863	7 998	7 940	7 541
Nombre de nouvelles IP :	19	20	18	17	17
Nombre de décès :	0	0	0	1	0
Nombre de journées perdues :	16 802	19 185	19 062	16 177	15 616
Indice de fréquence :	39,6	45,6	39,4	39,2	39,5

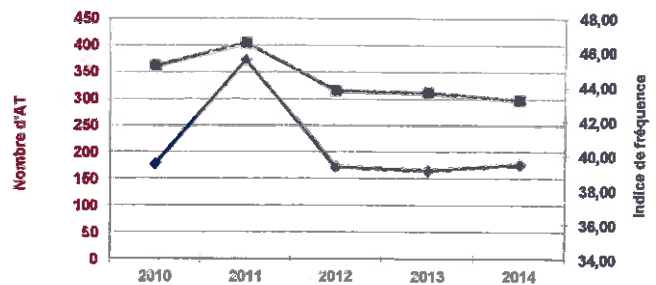
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	33	37	21	31	24
Nombre de nouvelles IP :	2	3	2	1	3
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	2 126	2 356	1 277	2 632	2 410

Maladies professionnelles

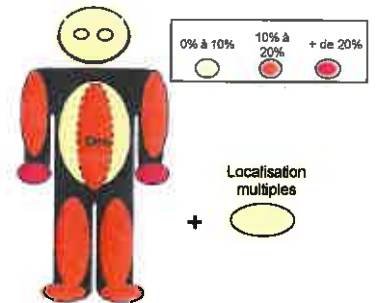
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	68	67	58	70	61
Nombre de nouvelles IP :	29	25	31	23	32
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	14 414	15 220	12 428	15 545	13 132

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



Répartition des AT suivant le siège des lésions

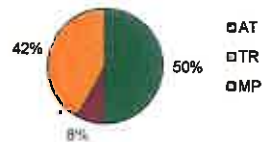
Tête et cou, y compris yeux	5%
Membres supérieurs, hors doigts et mains	17%
Torse et organes	4%
Dos, rachis, moelle épinière	20%
Doigts et mains	28%
Membres inférieurs	17%
Localisations multiples	5%
Inconnue ou non précisée	4%



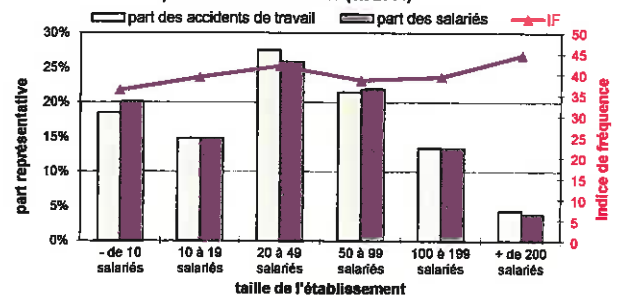
Répartition des accidents de travail par sexe



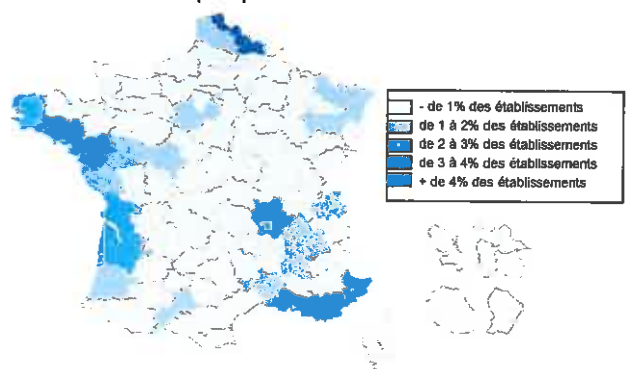
Répartition du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département

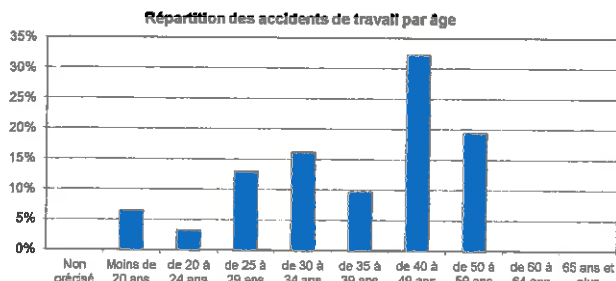


ET
YD
M

Code NAF : 1393Z

Fabrication de tapis et moquettes

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	31	6,9%
Indice de fréquence	28,8	16,7%
Accidents de trajet	0	-100,0%
Maladies professionnelles	4	-73,3%
Nombre de salariés	1 084	-8,4%



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	48%
Machines	22%
Chutes de hauteur	13%
Chutes de plain-pied	9%
Outillage à main	4%
Autre	4%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo. nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	15	48%	50%
Luxations, entorses et foulures	6	19%	100%
Blessures superficielles	3	10%	50%
Chocs physiques, chocs sans précision	2	6%	-33%
Plaies ouvertes	2	6%	-50%
Autre	3	10%	-57%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	55	43	38	29	31
Nombre de salariés	1 262	1 307	1 257	1 183	1 084
Nombre de nouvelles IP :	4	4	3	6	2
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	3 215	2 390	2 690	1 925	1 767
Indice de fréquence :	43,6	32,9	30,2	24,5	28,8

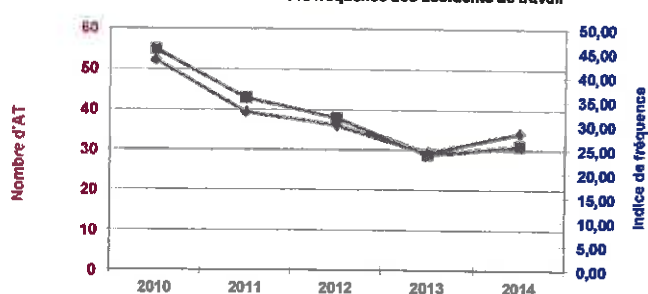
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	3	3	1	4	0
Nombre de nouvelles IP :	1	1	0	0	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	275	48	1	193	0

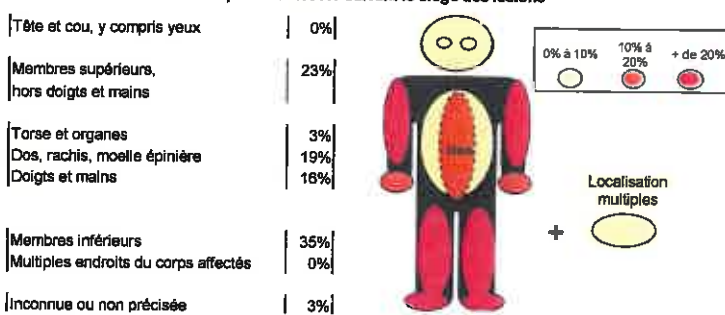
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	6	11	4	15	4
Nombre de nouvelles IP :	2	5	5	10	4
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 382	2 075	990	1 593	1 105

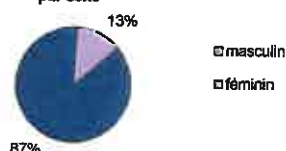
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



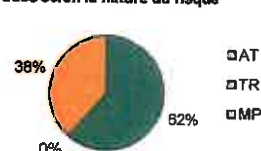
Répartition des AT suivant le siège des lésions



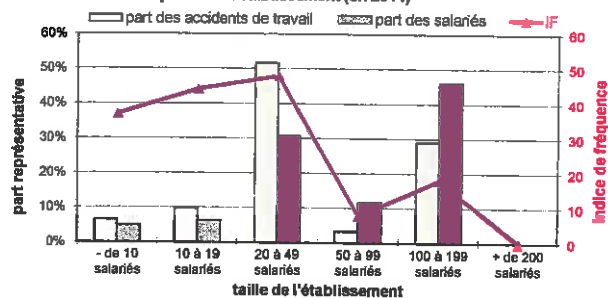
Répartition des accidents de travail par sexe



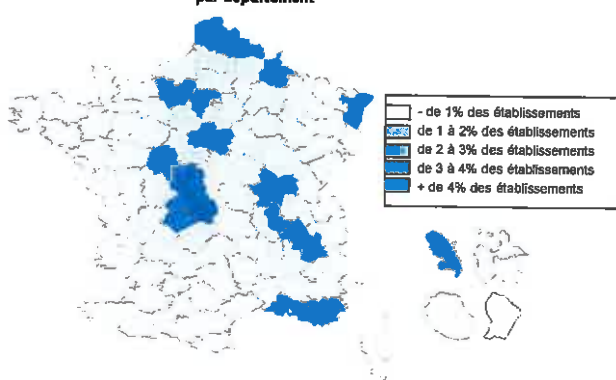
Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département



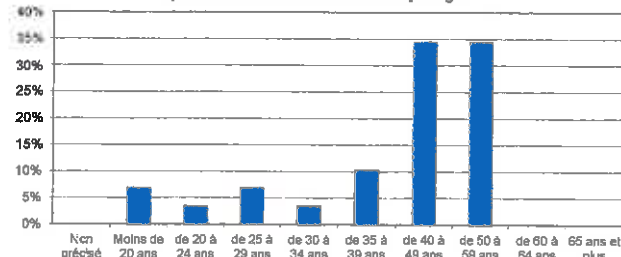
YD ET
M

Code NAF : 1394Z

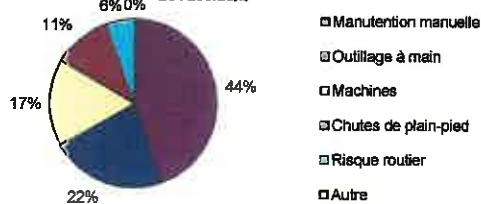
Fabrication de feutres, cordes et filots

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	29	16,0% ↑
Indice de fréquence	52,9	13,0% ↑
Accidents de trajet	5	400,0% ↑
Maladies professionnelles	5	-37,5% ↓
Nombre de salariés	548	2,6% ↑

Répartition des accidents de travail par âge



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	44%
Outillage à main	22%
Machines	17%
Chutes de plain-pied	6%
Risque routier	6%
Autre	0%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo/nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	13	45%	0%
Plaies ouvertes	4	14%	33%
Blessures superficielles	4	14%	100%
Chocs physiques, chocs sans précision	2	7%	
Plaies, bless. superf. sans précision ***	2	7%	
Autre	4	14%	-43%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	32	43	38	25	28
Nombre de salariés	678	738	756	534	548
Nombre de nouvelles IP :	4	2	3	7	2
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 506	2 445	2 363	1 483	1 535
Indice de fréquence :	47,2	58,3	47,7	46,8	52,9

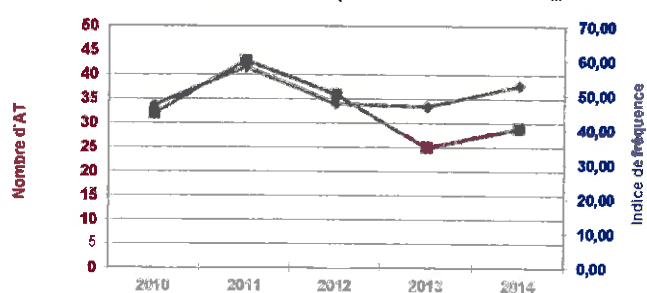
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	3	3	1	1	5
Nombre de nouvelles IP :	0	0	0	1	0
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	318	446	460	200	145

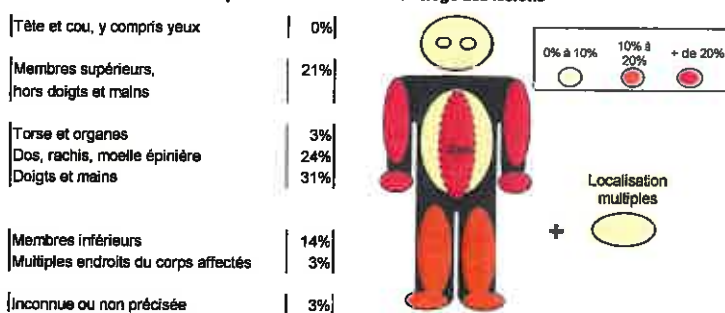
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	10	14	10	8	5
Nombre de nouvelles IP :	8	4	7	6	6
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	3 426	2 883	2 198	1 988	1 292

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



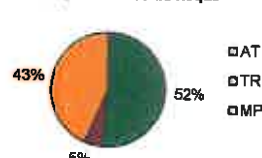
Répartition des AT suivant le siège des lésions



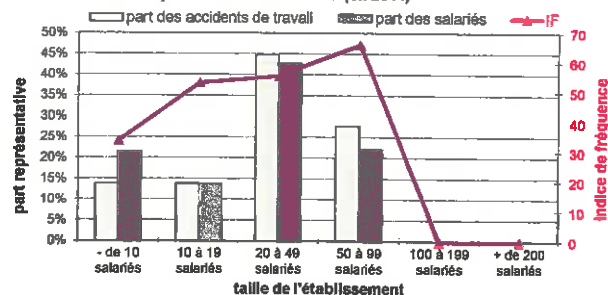
Répartition des accidents de travail par sexe



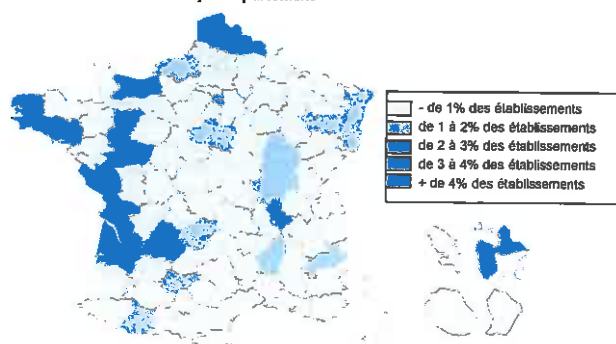
Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)

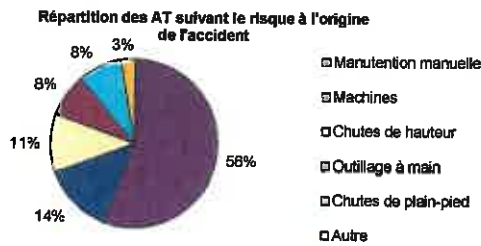
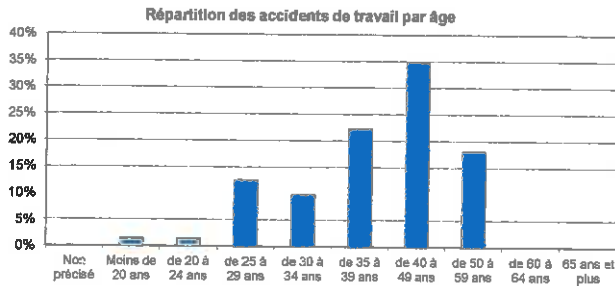


Répartition des établissements de ce code NAF par département



CT
YD
net

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	72	-8,9%
Indice de fréquence	43,6	-18,4%
Accidents de trajet	4	100,0%
Maladies professionnelles	7	-22,2%
Nombre de salariés	1 650	11,7%



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	58%
Machines	14%
Chutes de hauteur	11%
Outillage à main	8%
Chutes de plain-pied	8%
Autre	3%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

Nature de lésion	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	22	31%	-12%
Plaies ouvertes	14	19%	56%
Luxations, entorses et foulures	12	17%	0%
Blessures superficielles	7	10%	-42%
Nature inconnue ou non classée	6	8%	-40%
Autre	11	15%	0%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	75	76	72	79	72
Nombre de salariés	1 778	1 774	1 659	1 477	1 650
Nombre de nouvelles IP :	4	5	3	11	8
Nombre de décès :	1	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	3 856	3 985	3 856	4 326	5 272
Indice de fréquence :	42,2	42,8	43,4	53,5	43,6

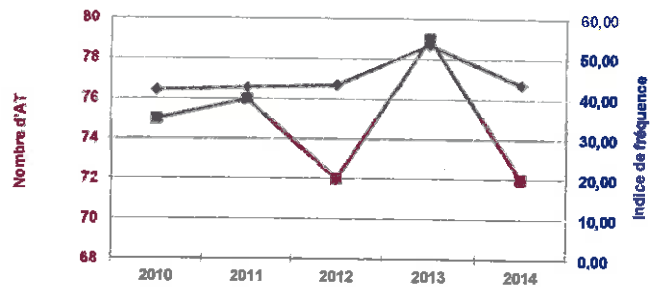
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	6	5	5	2	4
Nombre de nouvelles IP :	1	0	0	0	0
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	66	59	25	26	65

Maladies professionnelles

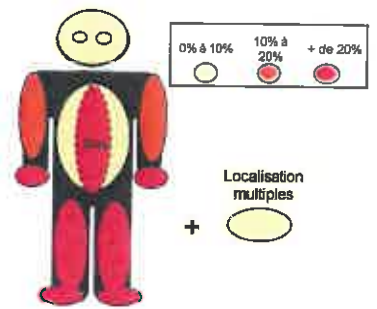
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	6	10	8	9	7
Nombre de nouvelles IP :	1	2	2	8	4
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	2 727	2 370	2 092	1 965	2 034

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail

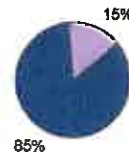


Répartition des AT suivant le siège des lésions

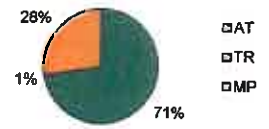
Tête et cou, y compris yeux	3%
Membres supérieurs, hors doigts et mains	14%
Torse et organes	3%
Dos, rachis, moelle épinière	21%
Doigts et mains	31%
Membres inférieurs	25%
Multiples endroits du corps affectés	1%
Inconnue ou non précisée	3%



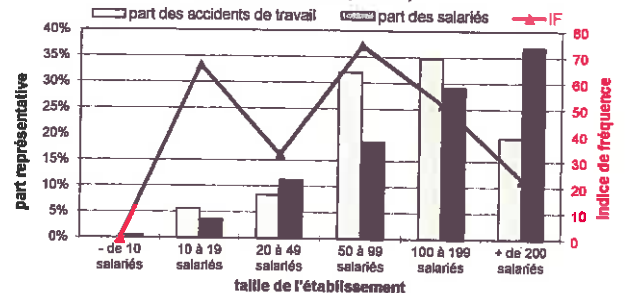
Répartition des accidents de travail par sexe



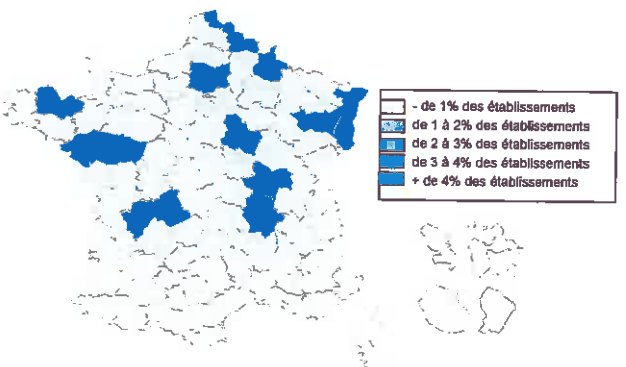
Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)

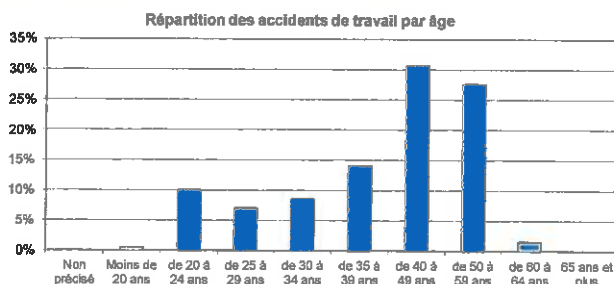


Répartition des établissements de ce code NAF par département



CT
70
Mey

	nombre	évolution 2014/2013	
Accidents de travail	199	13,7%	↑
Indice de fréquence	34,0	13,2%	↑
Accidents de trajet	20	-16,7%	↓
Maladies professionnelles	20	-31,0%	↓
Nombre de salariés	5 846	0,5%	→



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Manutention manuelle	52%
Machines	13%
Chutes de plain-pied	10%
Chutes de hauteur	7%
Outillage à main	7%
Autre	10%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	64	32%	16%
Plaies ouvertes	28	13%	73%
Blessures superficielles	21	11%	75%
Luxations, entorses et foulures	20	10%	-26%
Chocs physiques, chocs sans précision	16	8%	-20%
Autre	52	26%	13%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	187	215	186	175	199
Nombre de salariés	5 152	5 046	5 816	5 819	5 846
Nombre de nouvelles IP :	16	16	13	7	12
Nombre de décès :	0	0	0	0	2
Nombre de journées perdues :	10 956	11 580	10 184	9 708	8 324
Indice de fréquence :	36,3	38,1	32,0	30,1	34,0

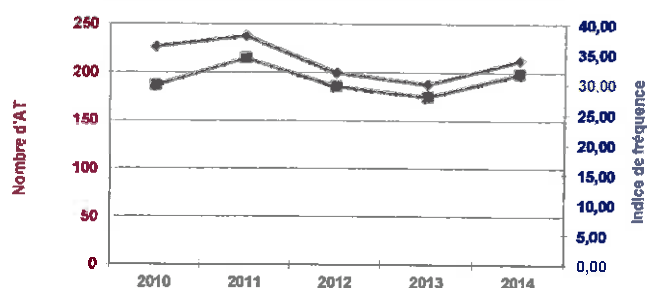
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	35	27	26	24	20
Nombre de nouvelles IP :	4	6	3	0	1
Nombre de décès :	0	1	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 464	1 383	1 280	1 490	1 482

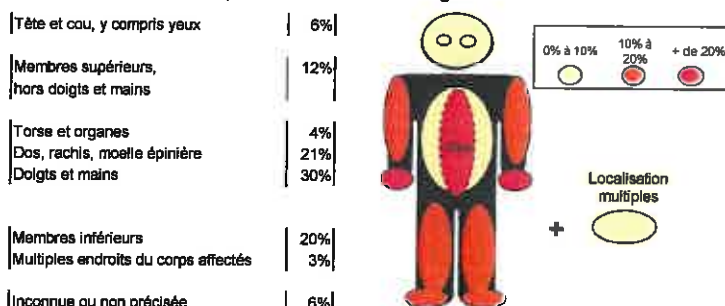
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	17	49	27	29	20
Nombre de nouvelles IP :	16	22	20	17	9
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	3 794	7 237	7 848	7 912	5 944

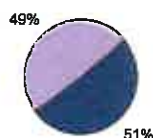
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



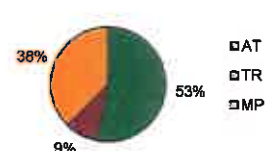
Répartition des AT suivant le siège des lésions



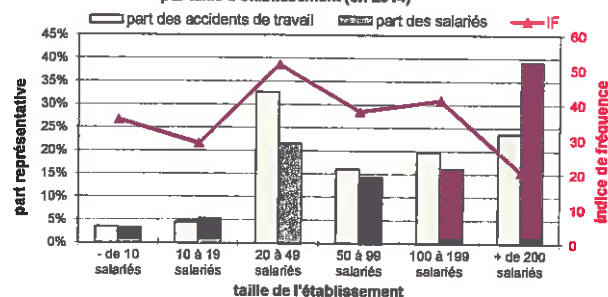
Répartition des accidents de travail par sexe



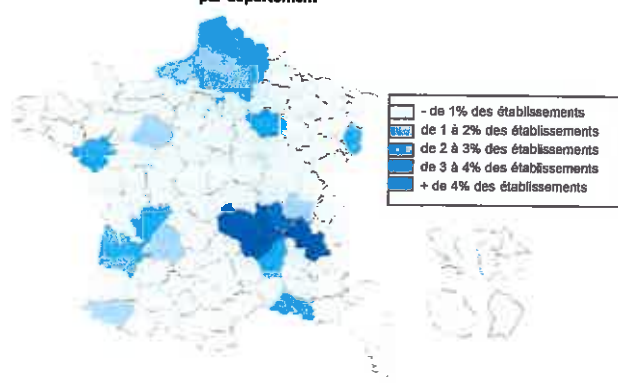
Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département

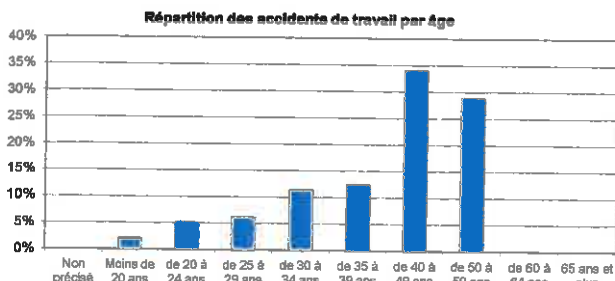


YD et
my

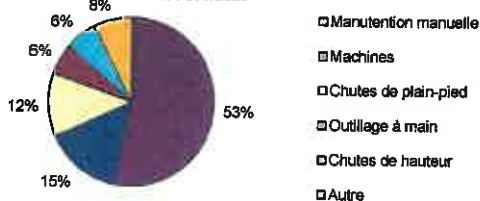
Code NAF : 1399Z

Fabrication d'autres textiles n.c.s.

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	97	27,6% ↑
Indice de fréquence	31,9	36,5% ↑
Accidents de trajet	12	9,1% →
Maladies professionnelles	18	-10,0% ↓
Nombre de salariés	3 042	-6,5% ↓



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	53%
Machines	15%
Chutes de plain-pied	12%
Outils à main	6%
Chutes de hauteur	6%
Autre	8%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

Nature de lésion	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	37	38%	95%
Plaies ouvertes	12	12%	100%
Blessures superficielles	11	11%	10%
Luxations, entorses et foulures	11	11%	0%
Chocs physiques, chocs sans précision	10	10%	0%
Autre	16	16%	-20%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	123	127	119	76	97
Nombre de salariés	3 886	3 823	3 553	3 254	3 042
Nombre de nouvelles IP :	10	8	11	8	6
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	6 143	6 297	7 910	5 810	6 059
Indice de fréquence :	31,8	33,2	33,5	23,4	31,9

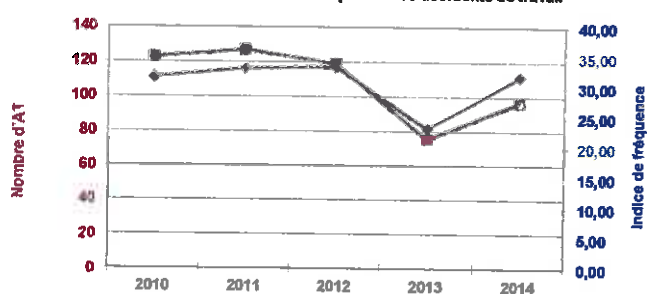
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	17	11	16	11	12
Nombre de nouvelles IP :	0	3	3	0	0
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	2 224	1 436	680	775	769

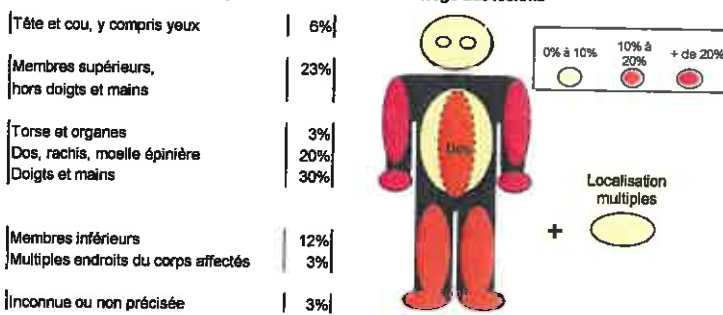
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	31	30	21	20	18
Nombre de nouvelles IP :	12	17	17	13	7
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	5 433	5 021	4 819	3 179	4 964

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



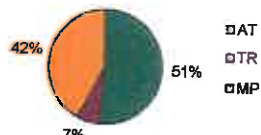
Répartition des AT suivant le siège des lésions



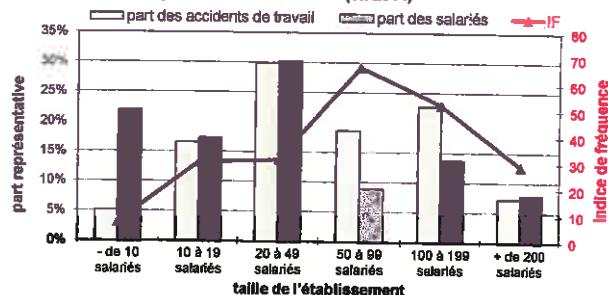
Répartition des accidents de travail par sexe



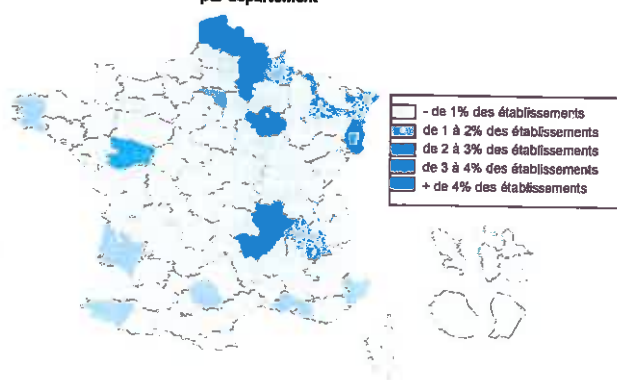
Répartition du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département

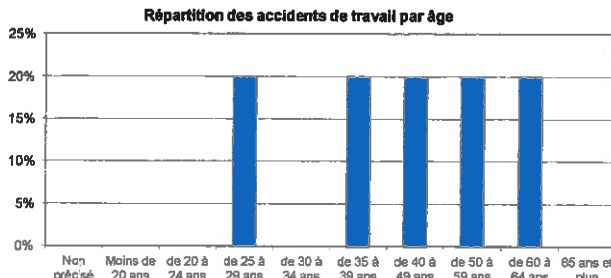


70 CT
net

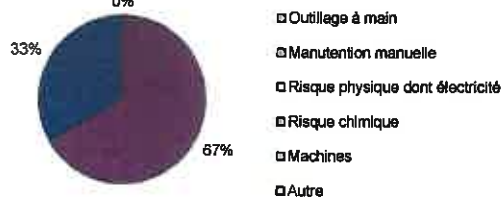
Code NAF : 1411Z

Fabrication de vêtements en cuir

	nombre	évolution 2014/2013	
Accidents de travail	5	0,0%	→
Indice de fréquence	10,9	-2,8%	↓
Accidents de trajet	1	-75,0%	↓
Maladies professionnelles	6	200,0%	↑
Nombre de salariés	457	2,9%	↑



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Outilage à main	67%
Manutention manuelle	33%
Risque physique dont électricité	0%
Risque chimique	0%
Machines	0%
Autre	0%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

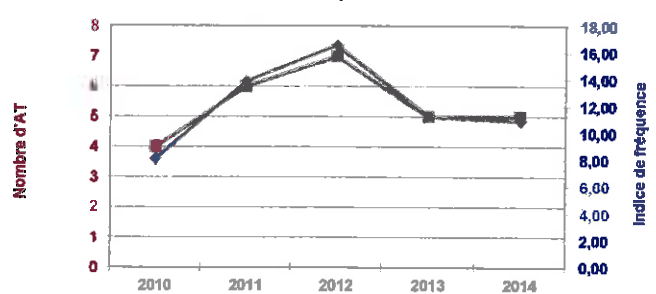
	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Plaies couvertes	4	80%	-
Commotions et traumatismes internes **	1	20%	0%
Douleur effort, lumbago *	0	0%	-
Déchirure musculaire ou tendineuse *	0	0%	-
Chocs physiques, chocs sans précision	0	0%	-
Autre	0	0%	-100%

Accidents de travail	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	4	6	7	5	5
Nombre de salariés	493	432	422	444	457
Nombre de nouvelles IP :	1	0	0	2	0
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	668	128	676	677	708
Indice de fréquence :	8,1	13,9	16,6	11,3	10,9

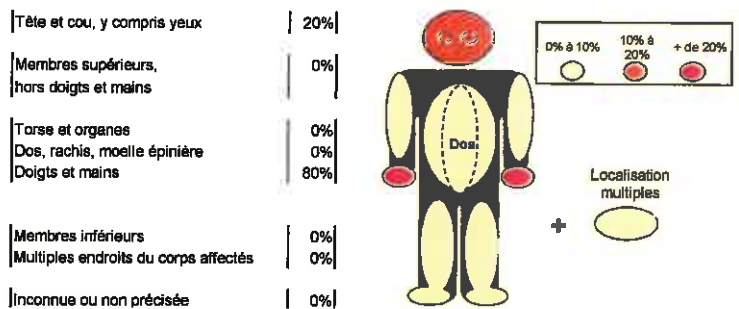
Accidents de trajet	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	4	5	1	4	1
Nombre de nouvelles IP :	0	2	0	0	0
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	751	951	484	766	537

Maladies professionnelles	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	1	9	5	2	6
Nombre de nouvelles IP :	3	5	2	0	2
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	392	519	543	438	1 379

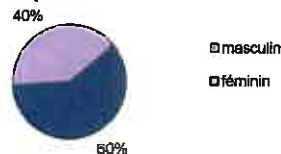
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



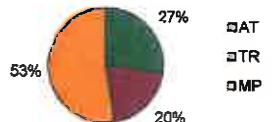
Répartition des AT suivant le siège des lésions



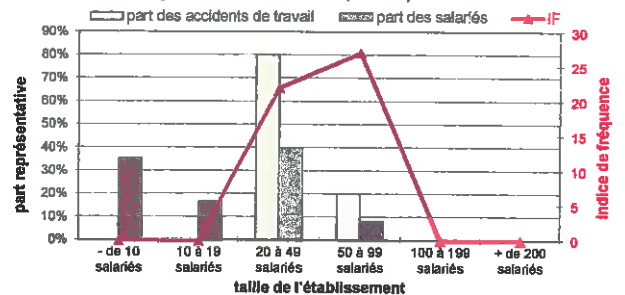
Répartition des accidents de travail par sexe



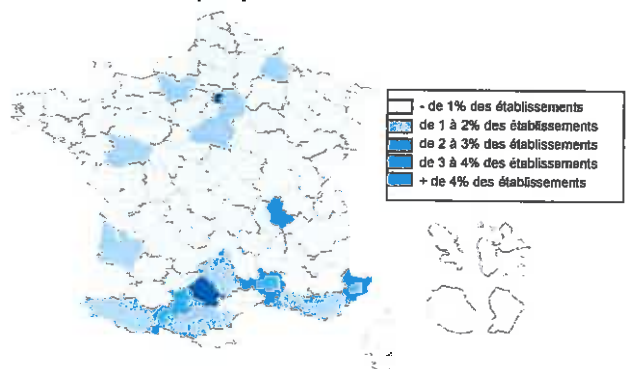
Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)

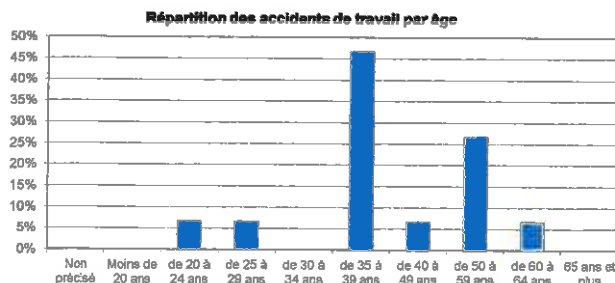


Répartition des établissements de ce code NAF par département

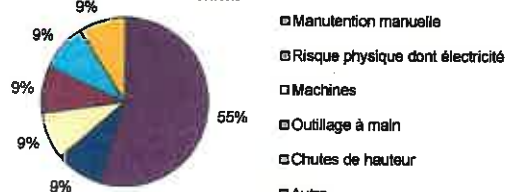


YD ET
my

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	15	25,0% ↗
Indice de fréquence	13,7	32,0% ↗
Accidents de trajet	5	66,7% ↗
Maladies professionnelles	7	16,7% →
Nombre de salariés	1 096	-5,3% ↘



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	55%
Risque physique dont électricité	9%
Machines	9%
Outils à main	9%
Chutes de hauteur	9%
Autre	9%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	6	40%	100%
Nature inconnue ou non classée	4	27%	33%
Blessures superficielles	2	13%	100%
Plaies ouvertes	1	7%	-
Plaies, bless. superf. sans précision ***	1	7%	-
Autre	1	7%	-80%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	24	23	16	12	15
Nombre de salariés	1 439	1 318	1 247	1 157	1 096
Nombre de nouvelles IP :	1	3	4	2	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 661	1 694	1 840	839	410
Indice de fréquence :	16,7	17,5	12,8	10,4	13,7

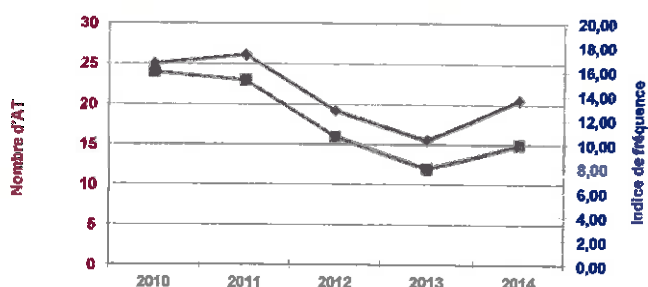
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	7	3	3	3	5
Nombre de nouvelles IP :	0	0	1	0	2
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	398	222	395	630	113

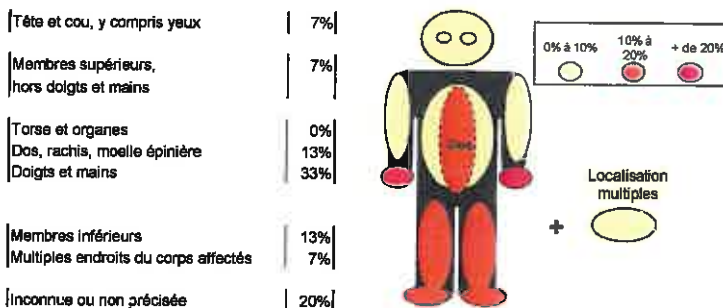
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	15	15	8	6	7
Nombre de nouvelles IP :	5	10	3	2	1
Nombre de décès :	1	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	2 767	2 409	1 537	1 189	944

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



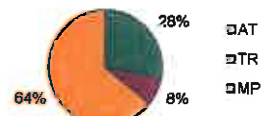
Répartition des AT suivant le siège des lésions



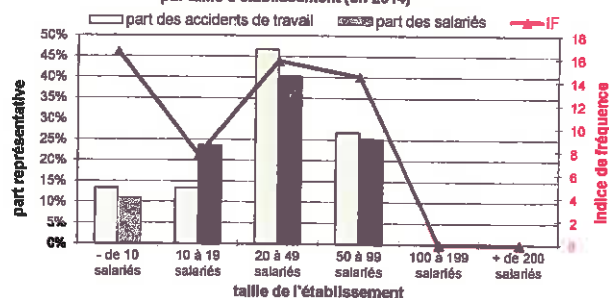
Répartition des accidents de travail par sexe



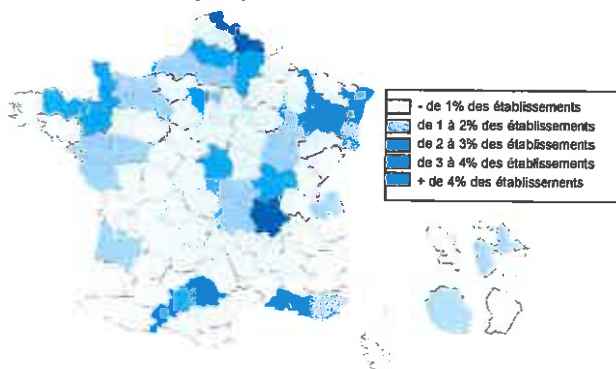
Répartition du nombre de journées perdues selon la nature du risque



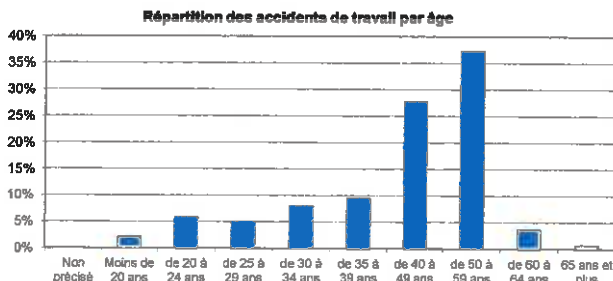
Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



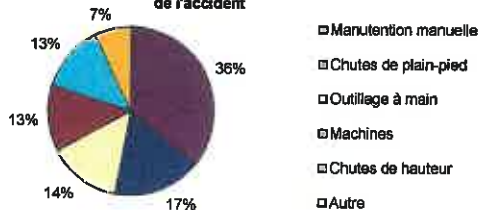
Répartition des établissements de ce code NAF par département



	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	137	-0,7%
Indice de fréquence	10,7	3,7%
Accidents de trajet	45	0,0%
Maladies professionnelles	87	-31,6%
Nombre de salariés	12 832	-4,2%



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	36%
Chutes de plain-pied	17%
Outils à main	14%
Machines	13%
Chutes de hauteur	13%
Autre	7%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

Nature de lésion	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	39	28%	-28%
Chocs physiques, chocs sans précision	20	15%	54%
Luxations, entorses et foulures	17	12%	-6%
Nature inconnue ou non classée	15	11%	15%
Plaies ouvertes	13	9%	-7%
Autre	33	24%	27%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	138	153	168	138	137
Nombre de salariés	15 390	14 223	13 586	13 400	12 832
Nombre de nouvelles IP :	15	9	11	13	8
Nombre de décès :	1	0	0	0	1
Nombre de journées perdues :	8 225	10 431	10 798	7 461	7 207
Indice de fréquence :	9,0	10,8	12,4	10,3	10,7

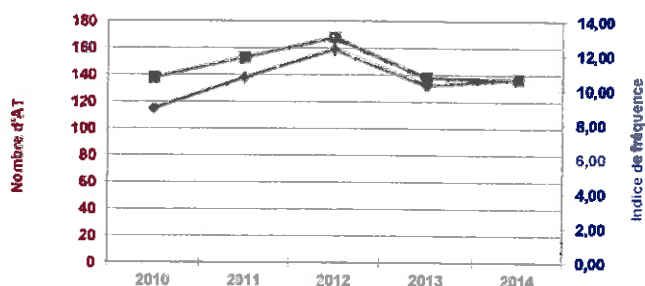
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	75	82	54	45	45
Nombre de nouvelles IP :	14	11	10	4	6
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	6 366	6 150	4 542	3 790	3 995

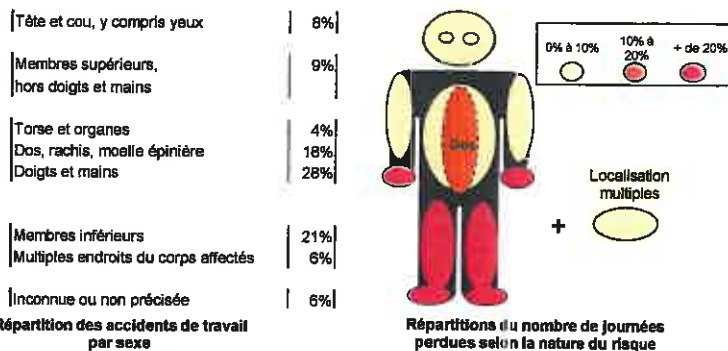
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	100	114	108	98	67
Nombre de nouvelles IP :	55	39	39	38	46
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	19 583	22 706	24 798	25 152	18 913

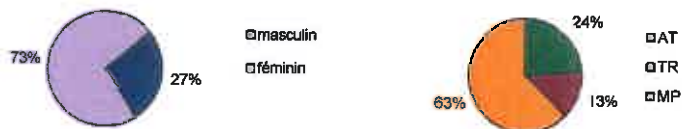
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



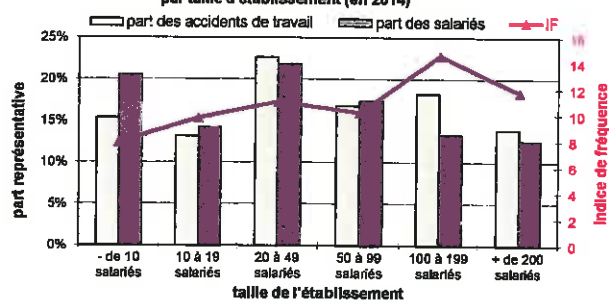
Répartition des AT suivant le siège des lésions



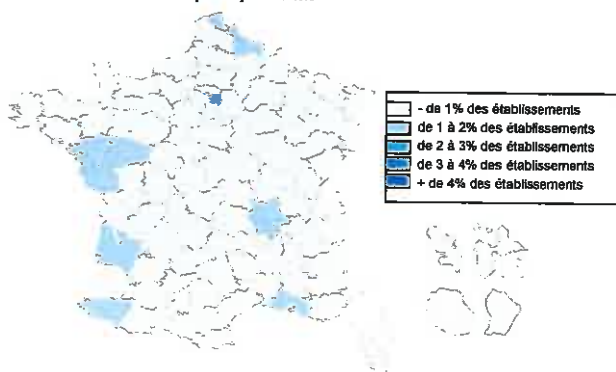
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département

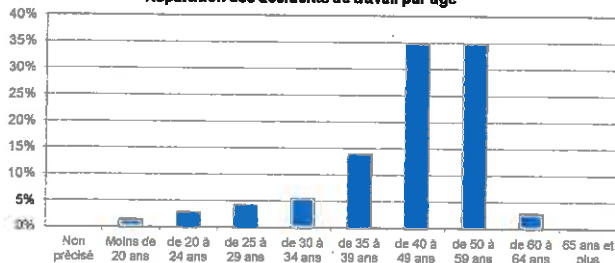


Code NAF : 1414Z

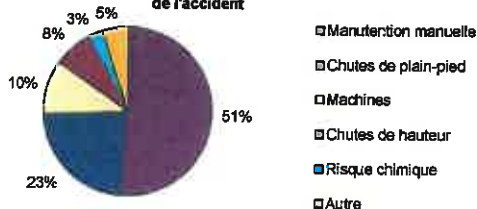
Fabrication de vêtements de dessous

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	72	-10,0%
Indice de fréquence	16,8	-4,4%
Accidents de trajet	9	-52,6%
Maladies professionnelles	41	-2,4%
Nombre de salariés	4 281	-5,8%

Répartition des accidents de travail par âge



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	51%
Chutes de plain-pied	23%
Machines	10%
Chutes de hauteur	8%
Risque chimique	3%
Autre	5%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	24	33%	-8%
Nature inconnue ou non classée	15	21%	15%
Plaies ouvertes	13	14%	67%
Luxations, entorses et foulures	10	14%	67%
Chocs physiques, chocs sans précision	4	6%	-43%
Autre	9	13%	-59%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	108	105	75	80	72
Nombre de salariés	5 468	5 352	4 738	4 545	4 281
Nombre de nouvelles IP :	5	9	3	2	3
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	7 119	5 435	5 224	4 717	2 592
Indice de fréquence :	19,8	19,6	15,8	17,6	16,8

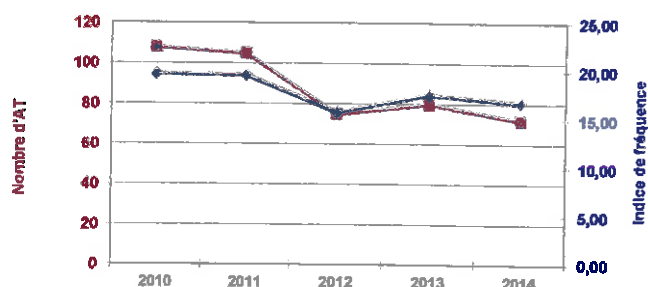
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	19	32	25	19	9
Nombre de nouvelles IP :	3	2	2	2	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 507	2 607	1 684	1 062	1 062

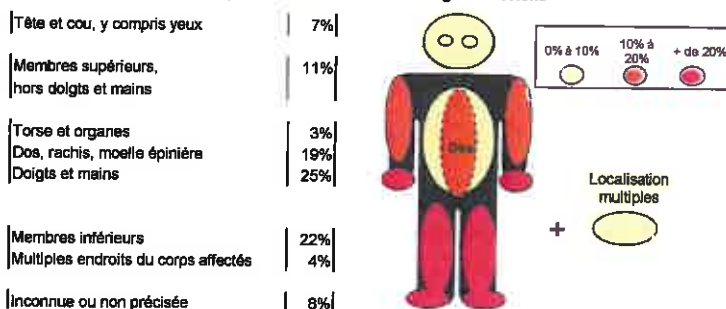
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	64	72	47	42	41
Nombre de nouvelles IP :	33	33	23	21	17
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	15 132	13 617	11 168	8 414	10 146

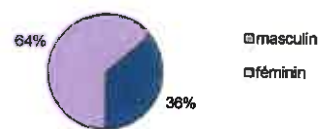
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



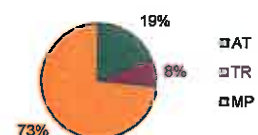
Répartition des AT suivant le siège des lésions



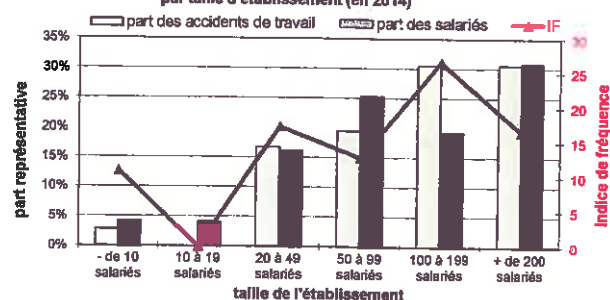
Répartition des accidents de travail par sexe



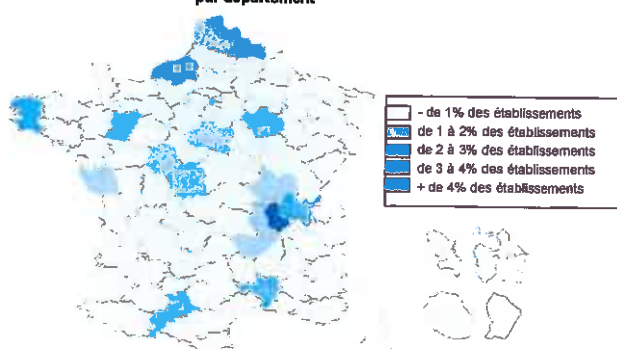
Répartitions du nombre de Journées perdues selon la nature du risque



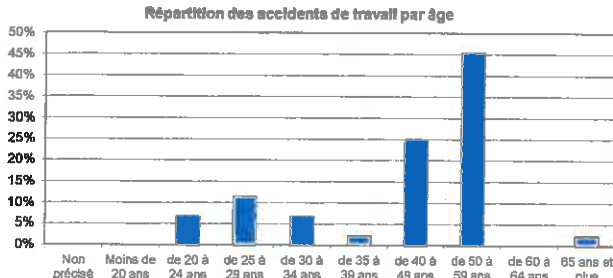
Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



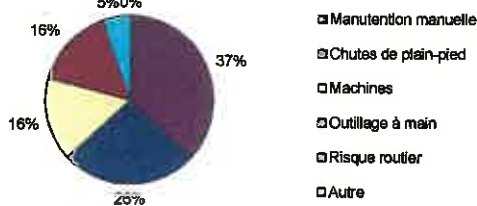
Répartition des établissements de ce code NAF par département



	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	44	-4,3%
Indice de fréquence	15,4	-1,3%
Accidents de trajet	13	116,7%
Maladies professionnelles	24	-22,6%
Nombre de salariés	2 857	-3,1%



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

Risque	%
Manutention manuelle	37%
Chutes de plain-pied	26%
Machines	16%
Outils à main	16%
Risque routier	5%
Autre	0%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

Nature de lésion	nbre d'AT	%	Evo.nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	14	32%	-26%
Plaies ouvertes	7	16%	40%
Chocs physiques, chocs sans précision	6	14%	0%
Luxations, entorses et foulures	6	14%	0%
Blessures superficielles	4	9%	0%
Autre	7	16%	17%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	63	44	45	45	44
Nombre de salariés	3 711	3 512	3 246	2 947	2 857
Nombre de nouvelles IP :	6	1	1	4	2
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 975	2 432	1 871	2 167	1 957
Indice de fréquence :	17,0	12,5	13,9	15,6	15,4

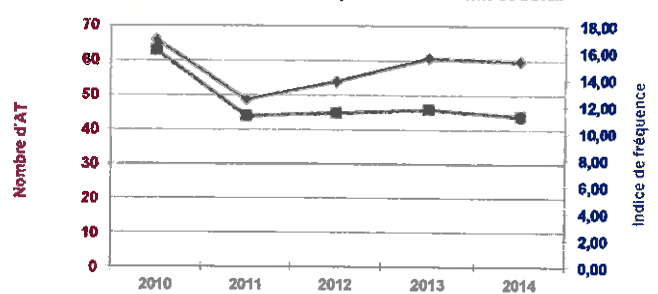
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	17	11	5	6	13
Nombre de nouvelles IP :	2	0	4	2	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	1 642	723	1 091	239	515

Maladies professionnelles

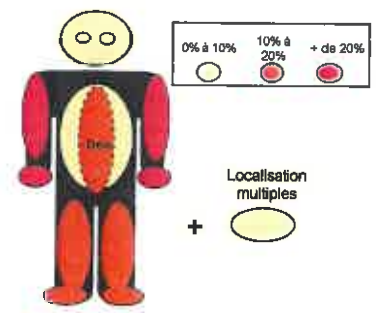
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	35	43	27	31	24
Nombre de nouvelles IP :	22	16	18	12	19
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	8 121	8 563	6 549	4 847	3 776

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail

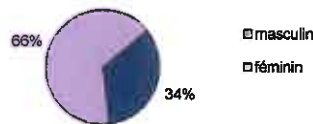


Répartition des AT suivant le siège des lésions

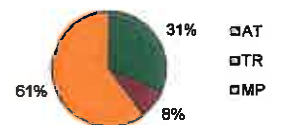
Tête et cou, y compris yeux	7%
Membres supérieurs, hors doigts et mains	23%
Torse et organes	5%
Dos, rachis, moelle épinière	16%
Doigts et mains	27%
Membres inférieurs	16%
Plusieurs endroits du corps affectés	5%
Inconnue ou non précisée	2%



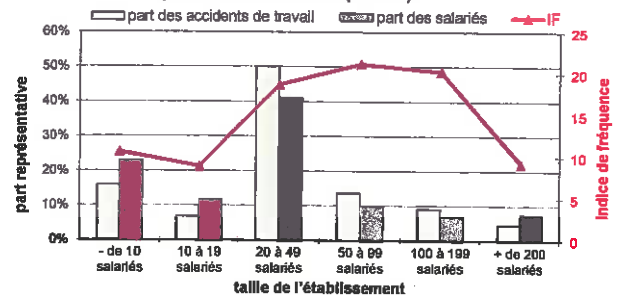
Répartition des accidents de travail par sexe



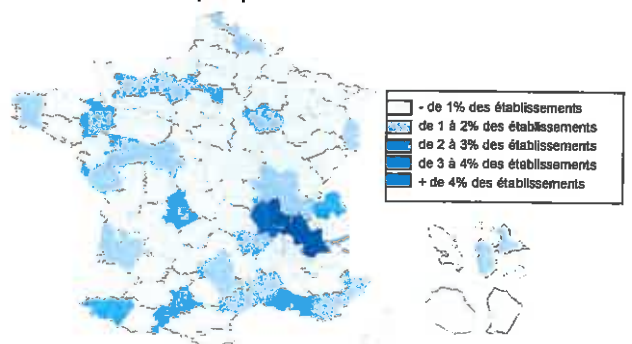
Répartition du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



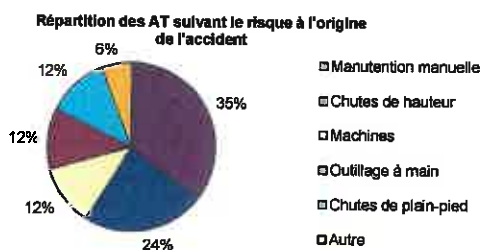
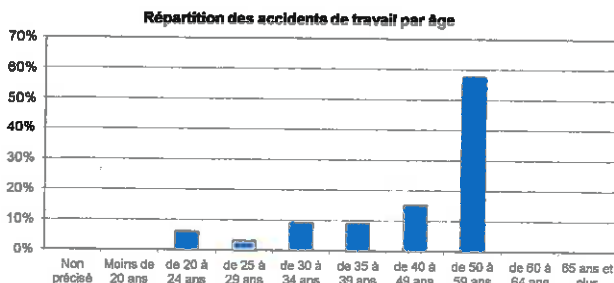
Répartition des établissements de ce code NAF par département



Code NAF : 1431Z

Fabrication d'articles chaussants à mailles

	nombre	évolution 2014/2013	
Accidents de travail	33	-32,7%	↓
Indice de fréquence	17,1	-24,7%	↓
Accidents de trajet	7	40,0%	↑
Maladies professionnelles	10	-56,5%	↓
Nombre de salariés	1 934	-10,6%	↓



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	35%
Chutes de hauteur	24%
Machines	12%
Outils à main	12%
Chutes de plain-pied	12%
Autre	6%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Chocs physiques, chocs sans précision	10	30%	11%
Commotions et traumatismes internes **	7	21%	-22%
Luxations, entorses et foulures	5	15%	-50%
Plaies ouvertes	4	12%	-20%
Blessures superficielles	2	6%	-60%
Autre	5	15%	-55%

Accidents de travail

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	47	56	41	49	33
Nombre de salariés	3 006	2 560	2 223	2 163	1 934
Nombre de nouvelles IP :	4	6	5	7	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	3 649	3 360	3 718	2 789	1 534
Indice de fréquence :	15,6	21,9	18,4	22,7	17,1

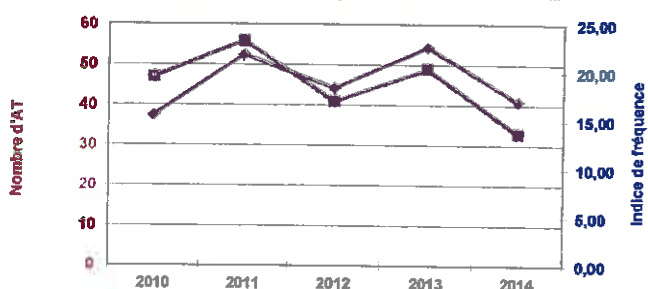
Accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	16	11	5	5	7
Nombre de nouvelles IP :	1	3	0	0	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	925	362	135	184	183

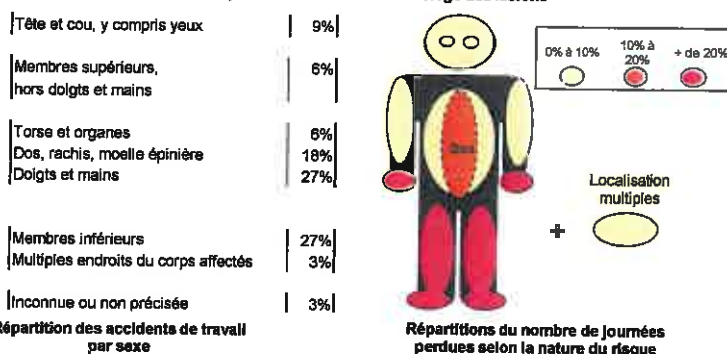
Maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	31	25	24	23	10
Nombre de nouvelles IP :	10	8	17	21	5
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	8 491	7 578	5 845	3 954	2 724

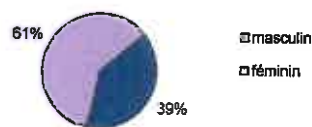
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



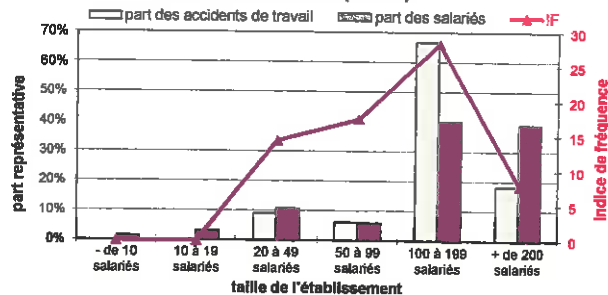
Répartition des AT suivant le siège des lésions



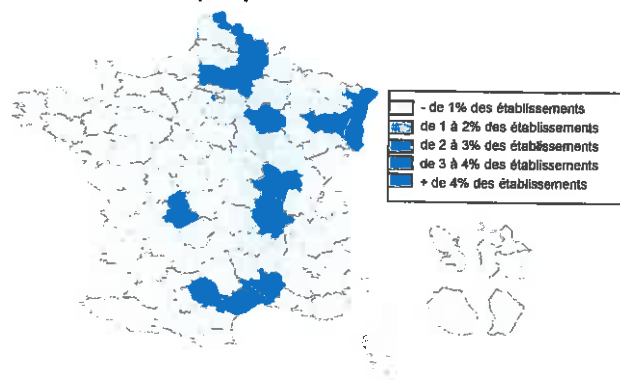
Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



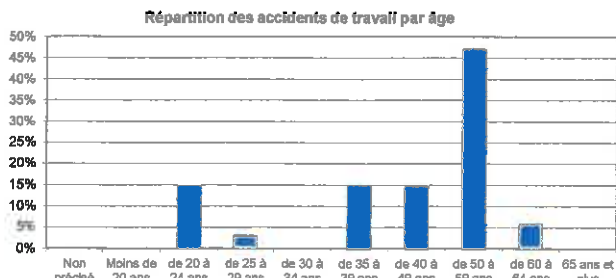
Répartition des établissements de ce code NAF par département



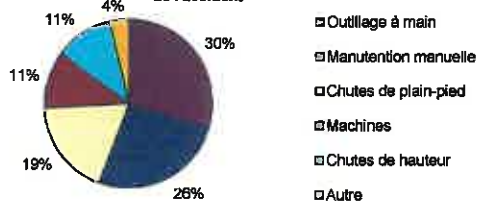
Code NAF : 1439Z

Fabrication d'autres articles à nattes

	nombre	évolution 2014/2013
Accidents de travail	34	0,0%
Indice de fréquence	15,9	3,6%
Accidents de trajet	9	28,6%
Maladies professionnelles	14	-6,7%
Nombre de salariés	2 138	-3,4%



Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Outillage à main	30%
Manutention manuelle	26%
Chutes de plain-pied	19%
Machines	11%
Chutes de hauteur	11%
Autre	4%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

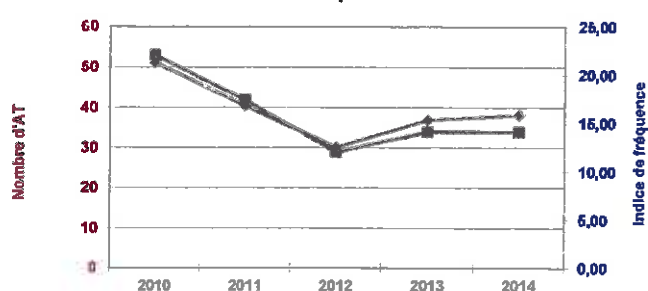
	nbre d'AT	%	Evo./nb 2013
Commotions et traumatismes internes **	13	38%	8%
Chocs physiques, chocs sans précision	4	12%	33%
Blessures superficielles	4	12%	100%
Plaies ouvertes	3	9%	-25%
Plaies, bless. superf. sans précision ***	2	6%	0%
Autre	8	24%	-27%

Accidents de travail	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	53	42	29	34	34
Nombre de salariés	2 488	2 493	2 308	2 214	2 138
Nombre de nouvelles IP :	9	4	4	0	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	4 581	3 531	1 720	1 482	1 436
Indice de fréquence :	21,3	16,8	12,6	15,4	15,9

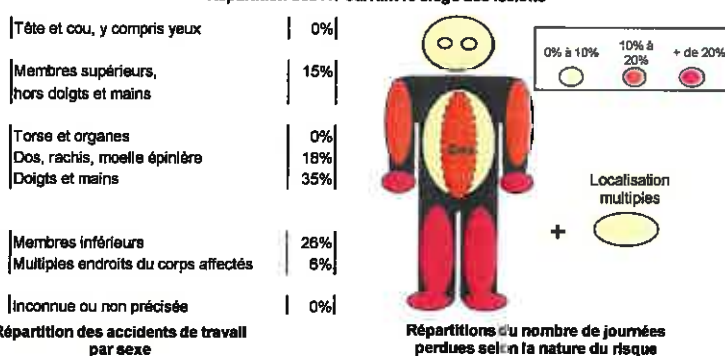
Accidents de trajet	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Acc. de trajet en 1er régl. :	6	8	2	7	9
Nombre de nouvelles IP :	0	2	1	0	1
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	400	360	152	459	939

Maladies professionnelles	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de MP en 1er régl. :	38	40	21	15	14
Nombre de nouvelles IP :	24	26	16	11	10
Nombre de décès :	0	0	0	0	0
Nombre de journées perdues :	7 991	10 236	7 919	6 101	4 416

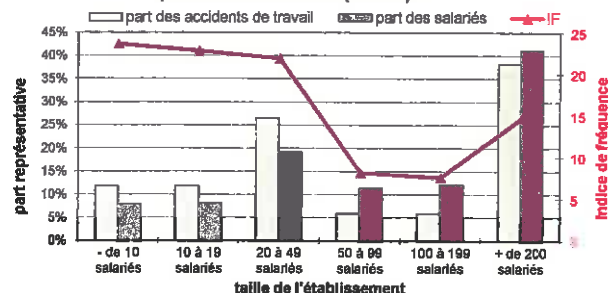
Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



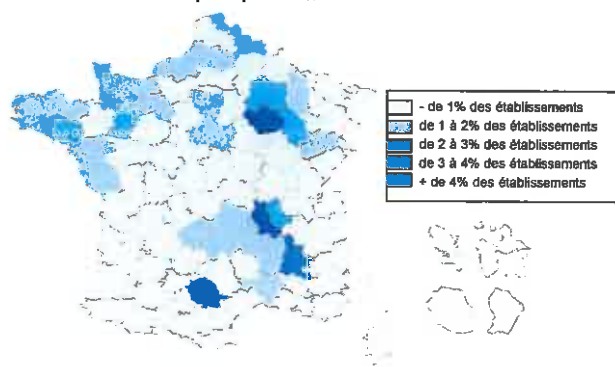
Répartition des AT suivant le siège des lésions



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2014)



Répartition des établissements de ce code NAF par département



YD CT
Mey



ENGAGEMENTS DES PROFESSIONS TEXTILE ET HABILLEMENT
AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS 2016-2020

1. Politique de prévention des signataires

L'Union des Industries Textiles et l'Union des Industries de l'Habillage affirment leur volonté de poursuivre, à travers la présente Convention Nationale d'Objectifs, une politique active de prévention/sécurité.

A cet effet, elles entendent développer les axes d'actions suivants :

- Prévention des nouveaux risques
- Suivi plus approfondi des statistiques pour mieux appréhender les risques
- Sensibilisation et formation

Dans ce cadre seront en particulier menés les travaux suivants :

- Examen et suivi annuel des données de sinistralité et de tarification
- Un échange des bonnes pratiques
- Promotion des outils et méthodologies d'aide à l'évaluation des risques qui auront pu être répertoriés
- Analyse spécifique des AT graves ou mortels
- Intégration de ces travaux dans une dynamique de développement durable.

Ces actions et travaux seront relayés par les représentations territoriales des deux professions.

2. Communication et animation des entreprises

Les signataires s'engagent à promouvoir la convention nationale d'objectifs auprès des entreprises des industries du Textile et de l'Habillage.

YD CT
Mey

Cette promotion sera effectuée au travers de différents supports d'information des branches :

- Site Internet
- Circulaires et notes d'information
- Rapport annuel d'activité

Au plan régional seront organisées des réunions d'information des entreprises. Des actions spécifiques (réunions d'échange et de bilan, trophées...) seront favorisées.

3. Politique de formation

Les signataires s'engagent à mettre en place une politique de formation de nature à permettre aux entreprises et à leurs salariés de mieux intégrer les notions de santé, de prévention, de sécurité, d'analyse des risques.

A cet effet, en lien avec la Section Paritaire Professionnelle du département Textiles-Mode-Cuirs de leur OPCA de rattachement (OPCALIA), ils détermineront :

- une offre de formation appropriée ;
- des modalités prioritaires de prise en charge financière à ce titre dans le cadre du fonds mutualisé « Plan des entreprises de moins de 300 salariés ».

4. Recommandations

Les signataires s'engagent à revoir l'ensemble des recommandations existantes les concernant.

Ils examineront, en tant que de besoin, tout nouveau projet de recommandation qui pourrait notamment résulter des analyses du bilan de la présente CNO.

◇◇◇◇◇

YD CT
me